



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 23 octobre 2017**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 23 octobre 2017 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Paul Asselin, président, et à laquelle étaient présents :

MM. Stéphane Handfield, 1^{er} Vice-Président
Michel Morin, membre
Clermont Lévesque, membre
Eugène Jolicoeur, membre

Ainsi que : Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

Était absent : M. Frédéric Asselin, 2^e vice-président

RÉSOL. : 122-10-2017 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR: Michel Morin

et résolu à l'unanimité:

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 123-10-2017 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 septembre 2017;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017;
6. Renouvellement contrat d'entretien électrique des équipements et des bâtiments de la RAIM;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

7. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2018;
8. Adoption du programme des dépenses en immobilisation pour les années 2018-2019-2020;
9. Octroi soumission RAIM-2017-007 – Ajout et remplacement de pompes au poste Hauteville;
10. Octroi soumission RAIM-2017-008 – Acquisition de pièces pour serveurs;
11. Affectation solde disponible – Règlement 29;
12. Dépôt du rapport « Plan d'action des mesures correctives de la station de production d'eau potable de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins »;
13. Adoption de la grille de pondération dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour les services professionnels communication;
14. Remerciements à messieurs - Michel Morin, Frédéric Asselin et Clermont Lévesque;
15. Affaires nouvelles;
16. Rapports et correspondances:
 - Vérificateur général de la Ville de Terrebonne – Constations et recommandations relatives aux travaux du vérificateur général pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016;
 - Article de Québec Municipal - PEXEP – Remise de l'attestation « 3 étoiles » à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;
 - Ville de Deux-Montagnes – Résolution 2017-10-05.208 – Étude sur la vulnérabilité des sources d'eau potable;
17. Période de questions;
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 124-10-2017 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 septembre 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Clermont Lévesque

et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 septembre 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 125-10-2017 (Adoption des listes des comptes payés et
des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Michel Morin

et résolu à l'unanimité:

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 106 267,85 \$ et de 149 783,85 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 126-10-2017 (Adoption de la liste des paiements
électroniques pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

et résolu à l'unanimité:

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017 au montant de 207 620,56 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 127-10-2017 (Renouvellement contrat d'entretien
électrique des équipements et des bâtiments de la RAIM)**

ATTENDU QUE la résolution du Conseil d'administration numéro 179-12-2016, adoptée le 15 décembre 2016, acceptant la soumission de la firme Av-Tech inc. pour l'entretien électrique de ses bâtiments pour une période d'un (1) an avec option de renouvellement de trois (3) périodes additionnelles pour un montant de 62 710 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE la soumission numéro RAIM-2016-007 pour le l'entretien électrique de ses bâtiments couvrirait la période d'une année à compter du 16 janvier 2017 ou l'atteinte du montant total adjugé;

ATTENDU QUE le montant adjugé pourrait être atteint avant la fin de la période d'un an;

ATTENDU QUE la RAIM est satisfaite de la prestation du fournisseur;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Av-Tech inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 octobre 2017;

ATTENDU QUE le devis au cahier des charges spécifiques, article 16 b), prévoit une indexation selon le pourcentage d'augmentation du taux horaire inscrit à la convention collective de l'industrie de la construction 2017-2020 pour le métier d'électricien;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE l'adoption au 31 mai 2017 d'un nouveau décret dans l'industrie de la construction prévoyant une indexation de 1,8%;

ATTENDU les taux horaires prévus au contrat seront majorés de 1,8% portant le montant total du contrat à 63 219,50 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR: Michel Morin

et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte le renouvellement du contrat pour l'entretien électrique de ses équipements et ses bâtiments avec la firme Av-Tech inc., et ce pour la période d'une (1) année lorsque le montant adjudgé pour la première année sera atteint ou au plus tard le 16 janvier 2018, le tout pour un montant total de 63 219,50 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 128-10-2017 (Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR: Clermont Lévesque

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins adopte les prévisions budgétaires de l'année 2018 prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 11 246 700 \$.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 129-10-2017 (Adoption du programme des dépenses en immobilisation pour les années 2018-2019-2020)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR: Michel Morin

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins adopte le programme en immobilisations pour les années 2018-2019-2020 au montant de 27 090 000 \$, tel qu'il est décrit au document joint à la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 130-10-2017 (Octroi soumission RAIM-2017-007 – Ajout et remplacement de pompes au poste Hauteville)

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM a autorisé la direction de la RAIM à procéder à un appel d'offres public pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

l'augmentation de la capacité de pompage de la station Hauteville en ajoutant une (1) pompe de 100 HP et en remplaçant deux (2) pompes de 50 HP par deux (2) pompes de 100 HP » par la résolution 103-08-2016 adoptée lors de sa séance régulière du 11 juillet 2016;

ATTENDU QUE la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres RAIM-2017-007 pour l'ajout et remplacement de pompes au poste Hauteville;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 septembre 2017;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 octobre 2017 soit :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses	Prix corrigé	
Groupe Québéco inc.	208 081,76 \$		
Norclair inc.	222 291,96 \$		
Groupe Mécano inc.	225 857,12 \$	225 857,14 \$	
Construction F.J.L. inc.	234 834,14 \$		
Brébeuf Mécanique de Procédé inc.	239 228,48 \$		
Nordmec Construction inc.	242 197,14 \$		
Filtrum inc.	256 854,15 \$		
Black & McDonald Limitée	291 362,74 \$	291 362,75 \$	Non-conforme
Oslo Construction	344 449,00 \$		
Fournier Construction Industrielle inc.	361 480,25 \$		

ATTENDU le rapport daté du 17 octobre 2017 de madame Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Groupe Québéco inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport technique et la recommandation en date du 12 octobre 2017 de monsieur Marcel Paquet ing., de la firme Tetra Tech;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est de 224 833,61 \$ (taxes incluses), lequel document produit par la firme Tetra Tech, est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Groupe Québéco inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR: Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR: Michel Morin

et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le mandat pour l'ajout et remplacement de pompes au poste Hauteville à la firme Groupe Québéco inc. pour un montant 180 980 \$ plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE cette dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté - « Équipements divers » 05-900-00-033.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 131-10-2017 (Octroi soumission RAIM-2017-008 -
Acquisition de pièces pour serveurs)**

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a demandé des soumissions sur invitation par l'appel d'offres RAIM-2017-008 pour l'acquisition de pièces pour serveurs;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont reçu l'invitation à soumissionner, le 3 octobre 2017;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 octobre 2017 à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses
Sommex Communication Inc. (Mon Technicien)	37 659,55 \$
Compugen Inc.	38 198,14 \$
SoftChoice Montréal	---
Insight Canada	---
Pro-Contact	---

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat, faite le 2 octobre 2017 par M. Louis-Philippe Buist, ing., est de 41 873,90 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le procès-verbal en date du 12 octobre 2017 de madame Nathalie Savard, Chef de service à l'approvisionnement à la Ville de Terrebonne, recommande l'octroi du contrat à la compagnie Sommex Communication Inc. (Mon Technicien) et atteste la conformité de ses documents administratifs, lequel document est joint à la résolution;

ATTENDU QUE la soumission de Sommex Communication Inc. (Mon Technicien) s'est avérée conforme selon le rapport technique et la recommandation en date du 18 octobre 2017 de monsieur Louis-Philippe Buist ing., coordonnateur génie et technologies à la RAIM;

ATTENDU QUE le nom de la firme Sommex Communication Inc. (Mon Technicien) n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Sommex Communication Inc. (Mon Technicien) pour l'acquisition de pièces pour serveurs au montant de 32 754,55 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ



Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 132-10-2017 (Affectation solde disponible – Règlement 29)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins procédera au refinancement du règlement 29, le 5 décembre prochain;

ATTENDU QUE ce règlement comporte un solde disponible qui doit être appliqué en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Michel Morin

et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins autorise l'appropriation du solde disponible du règlement 29 au montant de 1 265,42 \$ et son affectation en réduction du solde de l'emprunt à refinancer.

QUE la présente résolution soit transmise au Service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 133-10-2017 (Dépôt du rapport « Plan d'action des mesures correctives de la station de production d'eau potable de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins »)

ATTENDU le dépôt de la lettre *Avertissement* d'Environnement et Changement climatique Canada concernant le rejet des eaux de lavage de la Régie à la rivière par la résolution 101-08-2017;

ATTENDU QUE la RAIM a par la résolution 101-08-2017 mandaté la firme Les Consultants Gest-eau inc. pour fournir l'assistance technique requise dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Clermont Lévesque

et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil de la RAIM prenne acte du rapport « Plan d'action des mesures correctives de la station de production d'eau potable de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins » préparé par la firme Gest-Eau daté du 15 octobre 2017.

QUE la RAIM prenne les mesures requises pour y donner suite.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 134-10-2017 (Adoption de la grille de pondération dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour les services professionnels communication)

ATTENDU la demande de soumissions publiques en cours, RAIM-2017-010, pour les services professionnels - Communication pour un accompagnement stratégique pour la période d'un (1) an avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles;

ATTENDU QUE l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes permet l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU la grille de pondération ci-bas :

Grille d'évaluation – Service professionnels

	Points *
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat professionnel	30
2. Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	15
4. Qualification et expérience du chargé de projet et conseiller sénior	20
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	15
Sous-total de la pondération technique **	100
Proposition financière	
Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
Sous-total prix	
Pondération finale	
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Morin

APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

et résolu à l'unanimité:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le Conseil d'administration de la RAIM entérine la grille de pondération utilisée dans la demande de soumissions publiques RAIM-2017-010 à venir pour les services professionnels - Communication pour un accompagnement stratégique.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 135-10-2017 (Remerciements à messieurs – Michel Morin, Frédéric Asselin et Clermont Lévesque)

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins remercie messieurs Michel Morin, Frédéric Asselin et Clermont Lévesque pour leur engagement et leur contribution importante au développement de la Régie au fil des ans. Les membres leur souhaitent une belle réussite dans la réalisation de leurs projets futurs.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 136-10-2017 (Rapports et correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Michel Morin

et résolu à l'unanimité:

QUE les rapports et correspondances mentionnés à l'ordre du jour soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉ

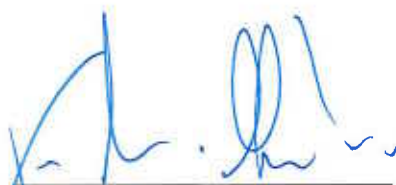
RÉSOL. : 137-10-2017 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR: Michel Morin

et résolu à l'unanimité:

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière